
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Jeholet, Dodrimont, Evrard et Mme Dock

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 47 du projet de décret relatif aux implantations commerciales est remplacé par ce qui suit :

« Art. 47. Les dispositions réglant le permis d'implantation commerciale ou la déclaration sont applicables à sa modification. ».

JUSTIFICATION

Par souci de lisibilité et de sécurité juridique, il est proposé que toute modification d'un PIC entraîne soit un nouveau PIC soit une déclaration en fonction de la nature de la modification.

P.-Y. JEHOLET
PH. DODRIMONT
Y. EVRARD
M. DOCK